







Société en Commandite pour l'exploitation de la Librairie

DE FURNE.

CAPITAL SOCIAL UN MILLION.

Distribution de cent mille francs entre les Actionnaires, le 30 Mai.

EXTRAIT DE L'ACTE DE SOCIÉTÉ :

Table listing assets and liabilities of the company, including 'Actif de la Société', 'Fonds de réserve', and 'Fonds à distribuer'.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix du souscripteur. Elles seront extraites de registres à souches qui seront déposés entre les mains de M. Girard, notaire à Paris, y demeurant, rue de la Harpe, n. 29.

EXTRAIT DU CATALOGUE.

Table listing various books and publications for sale, including 'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE', 'OEUVRES COMPLETES DE VOLTAIRE', and 'HISTOIRE UNIVERSELLE'.

PREUVE DES GARANTIES QU'OFFRE CETTE SOCIÉTÉ

ET DES BÉNÉFICES RÉELS QU'ELLE DONNERA AUX ASSOCIÉS COMMANDITAIRES. 1° LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ EST FIXÉE A DIX ANS. Rentrée plus prompte et plus certaine du capital engagement par le gérant de rester à la tête de la Société pendant toute sa durée.

CETTE SOCIÉTÉ EST LA SEULE QUI ACCORDE CET AVANTAGE.

On reçoit les soumissions d'actions chez MM. SOCCARD MAGNIER, banquiers, rue de Lancry, n. 12. GANDOLPHE ET COMPAGNIE, banquiers, rue des Fossés-Montmartre, n. 2.

PRIME DE 75,000 FRANCS fondée par les Editeurs-Unis. — Le trente-un mai aura lieu le dernier tirage, composé d'une prime de trente mille francs et de dix primes de cinq cents francs.

MÉMORIAL DE STE-HÉLÈNE, PAR M. LE COMTE DE LAS-CASES.

5 BULLETINS DE PRIME. Nouvelle Edition revue par l'auteur, suivie de NAPOLÉON DANS L'EXIL, par O'MÉARA, et d'un Appendice sur les dernières années de l'empereur à Ste-Hélène.

FÉLIX BONNAIRE, ÉDITEUR, RUE DES BEAUX-ARTS, 10.

HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE,

PAR EUGÈNE SUE.

EN VENTE : LA MARINE DU SIÈCLE DE LOUIS XIV, deux gros vol. in-8°, avec 20 belles gravures sur acier. La Marine du siècle de Louis XIV formera 4 vol. avec 40 gravures, et sera complète en septembre prochain.

BAZAR du boulevard BONNE-NOUVELLE.

A raison du commencement des travaux, les bureaux de cette entreprise viennent d'être transférés au n° 28, boulevard Bonne-Nouvelle, où l'on trouvera tous les détails et renseignements qu'on pourra désirer.

BAINS DE VAPEUR

MOSCOVITES, ORIENTAUX, etc; MASSAGE, FRICTIONS, LOTIONS, etc. RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 3 BIS, PRÈS LE PASSAGE CENDRIER.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

ÉTUDE DE M. SCHAYÉ, AVOCAT-AGRÉÉ, Rue Neuve-St-Eustache, 36. D'un acte modificatif sous seing privé fait

nom que comme représentant la société TONDU et DEBONNE, l'un et l'autre gérants de la société des Tourbières de l'Essonne, lequel acte contient les modifications suivantes à l'acte de société d'entre les parties fait à Paris, le 30 juillet dernier, enregistré et publié;

M. DEBONNE renonce, au profit de la société, à la faculté qui lui était accordée d'extraire à Fontaine-le-Comte, pour son compte particulier, de la tourbe, et de la vendre à son profit, et transporte ce droit à la société aux conditions stipulées audit acte.

M. DEBONNE est chargé de faire les placements hors Paris et du périmètre sans le concours de son co-gérant; les termes de paiement ne peuvent excéder douze mois.

La société accorde à M. DEBONNE la faculté de vendre à telles personnes qu'il lui conviendra, avec réserve expresse de laisser pour le compte M. DEBONNE, celles des livraisons

qu'il aurait faites, et ce, sans être obligé de déduire aucun motif.

M. DEBONNE est tenu de parfaire de ses deniers propres les bénéfices de 20 pour 100 sur chacune des livraisons agréées, et de 10 pour 100 sur celles laissées pour son compte, si ces bénéfices n'atteignent pas ce chiffre.

Les bénéfices ou pertes provenant des livraisons faites hors du périmètre seront partagés entre les associés comme suit :

Quatre-sixièmes pour M. DEBONNE; Un id. pour M. FRIANT; Un id. pour la société TONDU et DEBONNE.

Le consignataire fournira les fonds nécessaires aux opérations, aux conditions stipulées dans l'acte de société. Il aura droit dans tous les cas à une prime de 2 centimes par sac. Les réglemens lui seront remis. Ces modifications n'apportent aucune déro-

gation aux autres clauses dudit acte de société Pour extrait.

SCHAYÉ.

BUREAU D'AGENCE,

Rue du Mail, 28, à Paris, dirigée par L. PAUTEX, de Genève.

Comptabilité, recouvrements, placement de capitaux, arbitrages, liquidations d'hoiries et de faillites; et de toutes affaires contentieuses, soit civiles soit commerciales. Correspondance avec les départements, la Suisse, la Savoie et le Piémont.

MARTIN, TAILLEUR.

Vend et achète les habits, fait des échanges, nétoie, remet à neuf ceux à moitié usés; place de l'École, 6.

IMPRIMERIE DE PIHAN-DELAFOREST (MORINVAL), rue des Bons-Enfants, 34.

Enregistré à Paris, le Reçu un franc dix centimes.

Vu par le maire du 4° arrondissement, pour légalisation de la signature Pihan-Delaforest.